

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 6 juin 2026

Date de la convocation : mardi 26 mai 2026

Présents : 11 M Louis CAVALEIRO, Mme Iana MUNOZ, M Bernard BROQUAIRE, Mme Camille SANTOS, M Patrick BERTRAND, Mme Nathalie HUSSON, M Laurent FONTENEAU, M Grégory COURANT, M Clément LEFEVRE, M Jean BACQUART, M Freddy JONAS.
Votants : 18
Retard :
Absent(s) excusé(s) : 7 Mme Clémentine BARRIERE (a donné procuration à Mme Camille SANTOS), M Michel VERRAT (a donné procuration à M Bernard BROQUAIRE), M Paul ESTARIA (a donné procuration à M Clément LEFEVRE), Mme Nathalie BODOUX (a donné procuration à Mme Iana MUNOZ), Mme Tzvétana TANTCHEVA (a donné procuration à M Louis CAVALEIRO), Mme Karine LE GUERNIC (a donné procuration à M Jean BACQUART), Mme Laëtitia JOLLY (a donné procuration à M Freddy JONAS).
Absent(s) : 10 Mme Nathalie PASQUET

19 Membres en exercice / 11 Membres présents / 18 membres votants

Secrétaire de séance : Iana MUNOZ

Ordre du Jour :

Ordre du Jour :

1. Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales
2. Délégués titulaires et suppléants – Communauté des Communes de l'Estuaire :
 - 2.1 CLECT – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
 - 2.2 Commissions Finances – Voirie – Mutualisation – Assainissement

Informations diverses / Questions ouvertes

1°) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 (délibération n°2026-049)

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code électoral, au décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et à l'arrêté du 11 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à désigner, le Conseil municipal doit procéder à l'élection de cinq délégués et de trois suppléants appelés à former le collège électoral sénatorial.

Le quorum étant atteint, le bureau électoral est constitué sous la présidence de Monsieur Louis CAVALEIRO, Maire. Madame Iana MUNOZ est désignée secrétaire de séance. Le bureau comprend également, parmi les conseillers présents, Messieurs Patrick BERTRAND et Bernard BROQUAIRE ainsi que Monsieur Freddy JONAS et Madame Iana MUNOZ.

Le scrutin se déroule au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Deux listes de candidats ont été déposées : « Majorité Municipale Étauliers » et « Renouveau Étauliers ».

Incident matériel constaté lors du scrutin :

Lors du dépouillement, le bureau électoral constate une erreur matérielle de numérotation sur les bulletins de vote de la liste « Majorité Municipale Étauliers ». La moitié des bulletins était numérotée de 1 à 5 pour les titulaires et de 1 à 3 pour les suppléants ; l'autre moitié était numérotée de 6 à 10 pour les titulaires et de 4 à 6 pour les suppléants.

Cette erreur étant sans incidence sur l'identification des candidats, sur la composition de la liste et sur la sincérité du scrutin, le bureau décide d'en faire mention au procès-verbal. Le vote ayant été dépouillé mais non proclamé, il est décidé, afin de sécuriser le scrutin, de procéder immédiatement à un nouveau vote après rectification des bulletins de la liste « Majorité Municipale Étauliers ».

À l'issue du nouveau scrutin, les résultats définitifs sont les suivants :

Conseillers présents et représentés	18
Abstentions	0
Votants	18
Suffrages nuls	0
Suffrages blancs	0
Suffrages exprimés	18

- Liste « Majorité Municipale Étauliers » : 14 suffrages.
- Liste « Renouveau Étauliers » : 4 suffrages.

Sont proclamés élus :

Délégués titulaires

- Mme Iana MUNOZ
- M Bernard BROQUAIRE
- Mme Camille SANTOS
- M Michel VERRAT
- M Jean BACQUART

Suppléants

- Mme Nathalie BODOUX
- M Patrick BERTRAND
- Mme Clémentine BARRIERE

Aucun délégué n'a refusé son élection. Le Conseil municipal prend acte des résultats du scrutin et autorise Monsieur le Maire à transmettre la délibération ainsi que le procès-verbal électoral à la Préfecture.

2°) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'ESTUAIRE

2.1 Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) (délibération n°2026-050)

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission obligatoire au sein des établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. Elle est notamment chargée d'évaluer les charges financières transférées lors des transferts de compétences entre les communes membres et la Communauté des Communes de l'Estuaire.

Chaque commune membre devant désigner ses représentants, il est procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune d'Étauliers.

Après déroulement du scrutin, sont désignés :

- Délégué titulaire : M Louis CAVALEIRO.
- Déléguée suppléante : Mme Nathalie BODOUX.

La présente délibération sera transmise à la Communauté des Communes de l'Estuaire après visa de la Préfecture.

2.2 Commissions thématiques de la Communauté des Communes de l'Estuaire (délibération n°2026-051)

À la suite de la création des commissions thématiques communautaires par délibération de la Communauté des Communes de l'Estuaire du 28 avril 2026, le Conseil municipal procède à la désignation des représentants de la commune d'Étauliers au sein des commissions concernées.

Commission	Délégué titulaire	Délégué suppléant
FINANCES	M Bernard BROQUAIRE	Mme Nathalie PASQUET
VOIRIE	M Michel VERRAT	Mme Tzvétana TANTCHEVA
MUTUALISATION	M Michel VERRAT	M Patrick BERTRAND
ASSAINISSEMENT	Mme Tzvétana TANTCHEVA	M Michel VERRAT

Il est précisé que les maires des communes membres seront systématiquement invités aux réunions des commissions communautaires, conformément aux dispositions arrêtées par la Communauté des Communes de l'Estuaire.

La délibération sera transmise à la Communauté des Communes de l'Estuaire après visa de la Préfecture.